



VILLE DE LAMBERSART

Arbres et Espaces Verts

PV/VL

N° 20240264

Le Maire de la Ville de Lambersart,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023 donnant au Maire les délégations prévues par lesdits articles, et étendant ces dispositions aux élus bénéficiant d'une délégation de signature et dans le cadre de celle-ci,

Vu l'arrêté n°2023P00191 du 31 mars 2023 donnant délégation à Monsieur Antoine PIERROT, Adjoint au Maire,

Considérant que les actions liées à la manifestation de la Fête de l'Arbre du dimanche 6 octobre 2024 nécessitent le concours de partenaires privés,

DECIDE

Article 1 : De ratifier la convention avec Monsieur Sébastien VANALDERWERELT, gérant de la Friterie « The Famous burger », sise au 2079 rue du Bois à NEUVE CHAPELLE (62840) qui assurera la vente de burgers et frites le dimanche 6 octobre 2024 dans le Parc des Charmettes de Lambersart de 10h à 18h.

Article 2 : L'occupation temporaire d'un espace au parc des Charmettes, pour la journée du dimanche 6 octobre 2024 est consentie moyennant le paiement à la Commune d'une redevance d'un montant de 100 €. Cette redevance sera à payer directement sur le site billetweb.

Article 3 : Monsieur Nicolas VANDENBUSSCHE, Directeur Général des Services et le Service de Gestion Comptable de Lille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lambersart,

25 SEPT 2024



Pour le Maire
L'Adjoint Délégué


Antoine PIERROT

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D20240264
Objet :	Convention avec M. Sébastien VANALDERWERELT, gérant de la Friterie « The Famous burger », qui assurera la vente de burgers et frites le dimanche 6 octobre 2024 dans le Parc des Charmettes de Lambersart. La redevance d'occupation temporaire est de 100 ?.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	059-215903287-20240925-D20240264-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20240925-D20240264-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : D20240264.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20240925-D20240264-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	223.4 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : D20240264 Convention M. VANALDERWERELT.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20240925-D20240264-CC-1-1_2.pdf	application/pdf	450.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 septembre 2024 à 12h00min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 septembre 2024 à 12h00min19s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	25 septembre 2024 à 12h00min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 septembre 2024 à 12h00min31s	Reçu par le MI le 2024-09-25